

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 11 Octobre 2022

L'an deux-mil vingt deux, le dix sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN, Mme BORGNE, Mme PICARD, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, M. CHOTARD, M. DELPIRE, M. GALEOTTA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, Mme CAUSERET

Étaient excusés : Mme PIRY-RUIZ (pouvoir M. TOURNOIS), Mme ROBIN (pouvoir Mme BORGNE), Mme BACHELET (pouvoir M. FRANCHI), Mme PRIESS (pouvoir M. DERLET), M. VIORRAIN (pouvoir M. RHEIN), Mme MBAGA (pouvoir Mme PETITDIDIER), M. GAMBIN (pouvoir M. ROUSSEAU)

Étaient absents : M. DE OLIVEIRA

Secrétaire : Régine LE GRILL

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

Quorum : 15

DELIBERATION 2022 – 050

Rapporteur : Jean Baptiste ROUSSEAU

**MOTION : COUTS DE L'ENERGIE, INFLATION, BAISSSE DES DOTATIONS : SANS REGULATION,
LES COLLECTIVITES NE POURRONT PLUS INVESTIR NOTAMMENT DANS LA TRANSITION
ECOLOGIQUE.**

LES ELUS DE LACOMMUNE DE SOISY-SUR-SEINE SOLLICENT LE SOUTIEN DE L'ETAT

Le Président de la République et le gouvernement appellent de leurs vœux à une nouvelle méthode d'élaboration des politiques publiques, et soulignent le rôle fondamental des collectivités locales dans la vie quotidienne des Françaises et des Français à travers, notamment, les services publics qu'elles opèrent.

Elles sont aussi un maillon essentiel d'une chaîne qui permet d'amortir les crises successives que nous traversons, qui disposent toutes d'une même constante, d'une même dynamique qui se répète inlassablement avec plus de force : ce sont celles et ceux qui ont déjà le moins qui les subissent le plus.

Mais l'agilité de nos territoires à innover est de plus en plus restreinte. Elle l'est par une crise énergétique qui les frappe très durement. Elle l'est par la réduction de leurs financements en 2023 de 200 000 euros.

Accusé de réception en préfecture
N° 2310020281000000000
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022

Inexorablement, nous constatons un recul de notre capacité à faire, à transformer, à porter de nouveaux projets. Nous risquons aujourd'hui de ne plus pouvoir fonctionner.

C'est déjà la dotation globale de fonctionnement qui régresse chaque année. Aujourd'hui, ce sont les coûts de l'énergie et l'inflation du coût des matières premières qui sont en passe de nous étrangler.

Sur les dépenses énergétiques, alors que nous avons dépensé moins de 400 000 euros en 2021, il nous faudra en budgéter 1 200 000 euros pour 2023, et ce, malgré notre rattachement à des groupements de commandes qui sont de véritables amortisseurs. Cela signifie pour une commune telle que Soisy-sur-Seine qu'en fonctionnement nos dépenses seront équivalentes aux recettes et que la commune n'aura plus d'autofinancement en 2023, celui-ci devant représenter 800 000 euros en 2022.

Aussi, faute de dispositif d'amortissement plus conséquents, nous n'aurons d'autre choix que de renoncer à tous nos investissements - les collectivités locales représentant 70% de l'investissement public dans notre pays, et de réduire considérablement l'offre de services publics.

Aussi les élus de la commune de Soisy-sur-Seine, s'associent à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, mais aussi à l'Union des Maires de l'Essonne et à l'Association des Maires de France pour solliciter l'Etat afin qu'un bouclier tarifaire ou tout autre dispositif équivalent puisse être mis en place pour les collectivités territoriales.

| | |
|------------|----|
| POUR | 28 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

Pour extrait conforme,

Le 18 Octobre 2022

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine

Régine LE GRILL

Secrétaire de séance

Date de publication : 08 Novembre 2022